

Coup d'œil
sociodémographique

Décembre 2017 | Numéro 59

La criminalité au Québec : perceptions et comportements préventifspar Marie-Andrée Gravel¹

Ce bulletin révèle les principaux résultats quant aux perceptions de la criminalité et du désordre social qu'entretient la population québécoise de 15 ans et plus. Il fait également état des comportements préventifs adoptés par la population à l'égard de la criminalité. Les estimations présentées s'appuient sur les données de l'Enquête sociale générale (ESG) de Statistique Canada de 2009 et de 2014, et accompagnent la diffusion de statistiques plus détaillées² sur le site Web de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Thèmes abordés**Perceptions à l'égard de la criminalité**

Dans l'ESG, deux aspects des perceptions de la population quant au nombre d'actes criminels commis dans son voisinage sont abordés : la comparaison avec les autres régions canadiennes et l'évolution au cours des cinq dernières années.

Les concepts de région et de voisinage n'ayant pas été définis de manière spécifique lors de la tenue de l'enquête, il est difficile de préciser l'échelle régionale considérée par les répondants.

Perception du désordre social

Définies comme des conditions physiques ou sociales reflétant un manque d'entretien ou de surveillance ou un non-respect des lois (Wyant, 2008), les formes de désordre social sont perçues par les criminologues comme étant des indices de la présence possible de la criminalité dans l'environnement physique et social (Keown, 2008).

Une section de l'ESG de 2009 et de 2014 porte spécifiquement sur les perceptions de la population quant aux manifestations du désordre social dans son voisinage. Sept formes de désordre sont étudiées : les soirées ou les voisins bruyants ; les gens qui traînent dans les rues ; les déchets ou ordures qui traînent ; le vandalisme, les graffitis ou autres dommages volontairement causés à des biens ou des véhicules ; les gens attaqués ou harcelés en raison de la couleur de leur peau, de leur origine ethnique ou de leur religion ; les gens qui consomment ou vendent des drogues ; les gens en état d'ébriété ou faisant du tapage dans les endroits publics.

Les estimations présentées se rapportent aux individus percevant ces formes de désordre social comme un assez gros ou un très gros problème dans leur voisinage.

1. L'auteure remercie sa collègue Brigitte Poussart pour ses commentaires sur la version préliminaire du texte, ainsi que Luc Belleau pour son soutien méthodologique.
2. En plus de statistiques additionnelles concernant les thèmes abordés dans le présent bulletin, on retrouve sur le site Web de l'ISQ des statistiques sur la satisfaction de la population quant à sa sécurité personnelle, ainsi que sur le sentiment de confiance des individus envers leurs réseaux sociaux. Plusieurs résultats permettent de comparer la situation entre le Québec et le reste du Canada, et entre des sous-populations ayant des caractéristiques sociodémographiques différentes.

Thèmes abordés (suite)

Comportements préventifs à l'égard de la criminalité

Deux formes de comportements préventifs à l'égard de la criminalité sont évaluées dans le cadre de l'*ESG – Victimisation* : les précautions courantes et les mesures adoptées au cours des 12 derniers mois.

Six précautions prises de manière courante afin d'améliorer la sécurité personnelle sont examinées dans l'*ESG* : emporter quelque chose pour donner l'alerte ou se défendre ; vérifier la présence d'intrus dans une voiture avant d'y entrer ; déterminer un trajet en fonction de la sécurité ; rester à la maison en soirée par peur de sortir seul ; verrouiller les portes et les fenêtres de la maison ; prendre une voiture, un taxi ou le transport en commun plutôt que de marcher.

Les mesures contre la criminalité adoptées au cours des 12 derniers mois relèvent pour leur part de l'adoption d'une stratégie visant à se protéger ou à protéger ses biens contre le crime. Six mesures sont considérées : modifier ses habitudes ou ses activités ou éviter certaines personnes ou certains endroits ; installer de nouvelles serrures ou barres de sécurité ; installer un système d'éclairage ou un détecteur de mouvements ; suivre un cours d'autodéfense ; se procurer un chien ; déménager ou changer de résidence.

L'expérience de victimisation

L'*ESG – Victimisation* vise à recueillir de l'information sur les expériences de victimisation de la population canadienne, qu'elles soient personnelles ou relatives au ménage. À cet effet, Statistique Canada se base sur une liste réduite des infractions définies par le *Code criminel*. La victimisation mesurée par l'*ESG* fait donc référence à huit infractions : l'agression sexuelle ; le vol qualifié ; les voies de fait ; l'entrée par effraction ; le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces ; le vol de biens personnels ; le vol de biens du ménage ; le vandalisme. Dans cet article, on entend par « expérience de victimisation » le fait d'avoir subi au cours des 12 derniers mois au moins une infraction mesurée par l'*ESG*. Il est à noter que les incidents relatifs à la violence conjugale sont exclus¹.

1. Les incidents de victimisation relatifs à la violence conjugale ont été exclus du fichier de microdonnées à grande diffusion utilisé pour la production des statistiques présentées dans ce bulletin.

Source de données

Les estimations présentées dans cet article et celles accessibles sur le site Web de l'ISQ sont tirées des données de l'*Enquête sociale générale (ESG)* de 2009 et de 2014. L'*ESG* est une enquête transversale annuelle qui a été établie en 1985 par Statistique Canada dans le but de suivre les tendances sociales relatives aux modes de vie et au bien-être de la population. Les cycles utilisés pour ce bulletin portent sur la victimisation au sein de la population et permettent de recueillir entre autres de l'information sur la victimisation criminelle et la violence conjugale. La population cible se compose de l'ensemble de la population canadienne de 15 ans et plus, à l'exception des habitants des territoires ainsi que des personnes qui résident à temps plein dans des établissements institutionnels. L'échantillon du fichier de microdonnées à grande diffusion de 2014 compte 33 089 répondants pour l'ensemble du Canada, dont 6 245 pour le Québec, tandis que celui de 2009 se compose de 19 422 répondants, dont 3 704 au Québec.

Traitements statistiques

Les estimations ont été calculées à partir du plan de sondage de l'*ESG* et de la méthode d'inférence de l'autoamorçage (de l'anglais *bootstrap*). Aussi, l'existence de relations entre les différentes variables sélectionnées a été vérifiée par l'utilisation du test de khi deux ajusté à l'aide de la méthode de Satterthwaite. Lorsqu'ils s'avéraient nécessaires, des tests d'égalité de proportions ont été effectués. La comparaison est basée sur la construction d'une statistique de Wald à partir de la différence des transformations « logit » des proportions estimées.

Entre 2009 et 2014, les perceptions de la population québécoise à l'égard du nombre d'actes criminels commis dans son voisinage se sont améliorées

En 2014, près des trois quarts de la population québécoise estiment qu'en comparaison avec les autres régions canadiennes, le nombre d'actes criminels commis dans leur voisinage est plus faible (73 %) (données non illustrées). À l'inverse, environ 3 % de la population perçoit le niveau de criminalité comme étant plus élevé dans son voisinage qu'ailleurs au Canada. Bien que ces perceptions ne diffèrent pas selon le sexe, elles varient selon l'expérience de victimisation. En effet, les individus ayant subi au moins un incident criminel au cours des 12 derniers mois sont proportionnellement plus nombreux à juger que le nombre d'actes criminels commis dans leur voisinage est plus élevé (7 % c. 3 %).

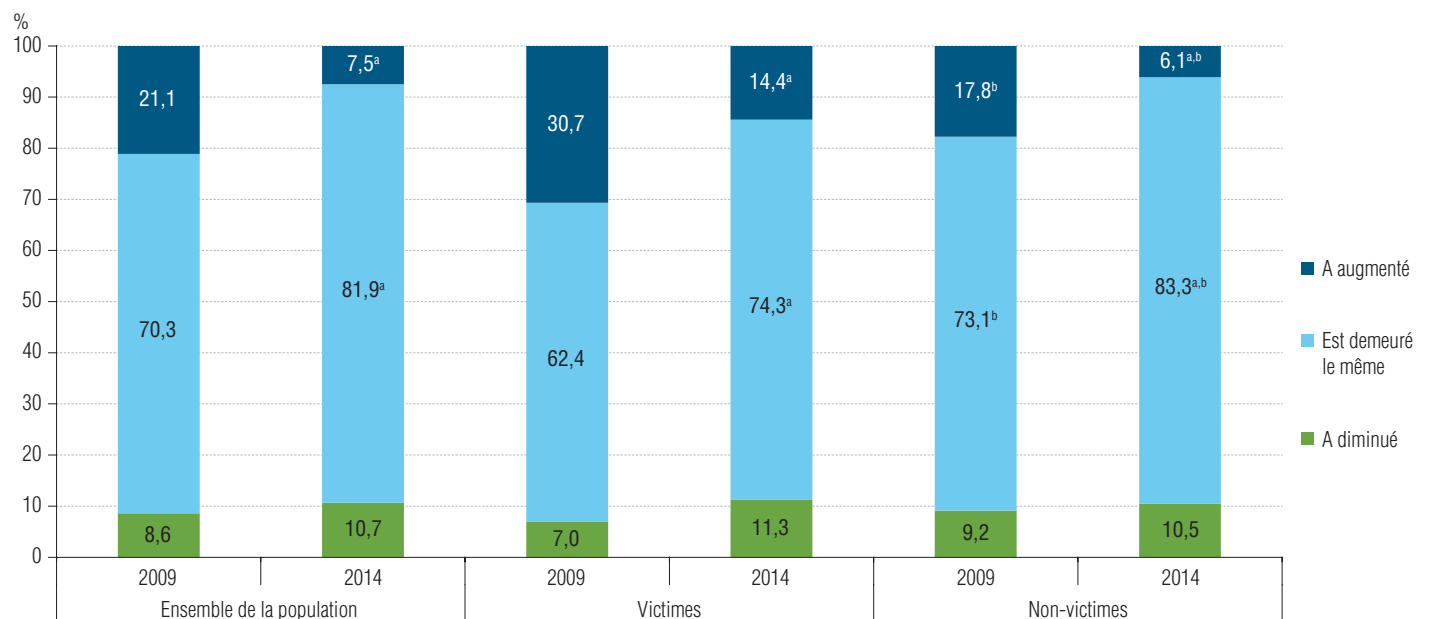
Bien qu'au Québec la criminalité et la victimisation affichent toutes deux une tendance à la baisse (ministère de la Sécurité publique, 2016 ; Perreault, 2015), plus de 8 personnes sur 10 estiment que le nombre d'actes criminels est demeuré le même

dans leur voisinage entre 2009 et 2014 (figure 1). Résultat plus cohérent avec les tendances : un peu plus du dixième de la population perçoit une baisse de la fréquence d'actes criminels commis dans son voisinage, les hommes étant, en proportion, plus nombreux que les femmes à percevoir une diminution (12 % c. 9 %) (données non illustrées). Par ailleurs, le fait d'avoir vécu ou non une expérience de victimisation au cours de l'année précédente assombrit les perceptions relatives à l'évolution de la criminalité (figure 1). Ainsi, la proportion d'individus percevant une hausse du nombre d'actes criminels dans leur voisinage au cours des cinq dernières années est significativement plus élevée chez les victimes que chez les non-victimes (14 % c. 6 %).

Les perceptions de la population québécoise quant à la criminalité étaient moins bonnes en 2009 qu'en 2014. En effet, davantage d'individus considéraient alors que le nombre d'actes criminels était plus élevé dans leur voisinage que dans les autres régions canadiennes (6 % en 2009 c. 3 % en 2014), et une plus forte proportion de la population percevait une augmentation du nombre d'actes criminels commis dans son voisinage au cours des cinq années précédentes (21 % en 2009 c. 8 % en 2014).

Figure 1

Répartition de la population à l'égard des perceptions de l'évolution de la criminalité dans son voisinage au cours des cinq dernières années, selon l'expérience de victimisation, Québec, 2009 et 2014^{1,2}



a Estimation significativement différente de celle de 2009 au seuil de 0,05.

b Estimation significativement différente de celle des victimes au seuil de 0,05.

1. Parmi l'ensemble de la population de 15 ans et plus ; à l'exception des individus qui résident à temps plein dans un établissement institutionnel.

2. Selon l'expérience de victimisation au cours des 12 derniers mois, soit le fait d'avoir subi au moins une infraction mesurée par l'*Enquête sociale générale* (agression sexuelle, vol qualifié, voies de fait, introduction par effraction, vol de véhicules ou de leurs pièces, vol de biens personnels, vol de biens du ménage ou vandalisme). Il est à noter que les incidents relatifs à la violence conjugale sont exclus.

Sources : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009 et de 2014, fichiers de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Au Québec, près d'une personne sur quatre estime qu'il existe un problème de désordre social dans son voisinage

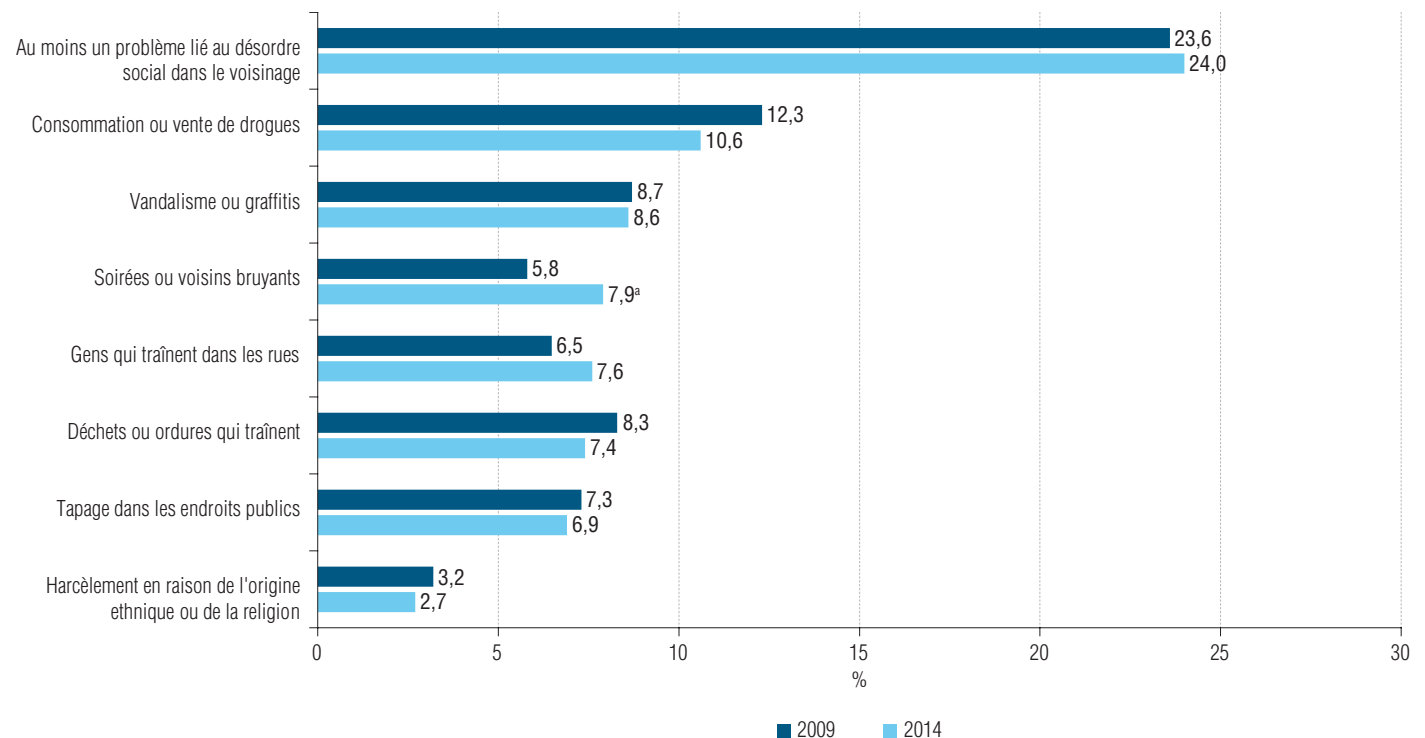
En 2014, près du quart (24 %) de la population québécoise de 15 ans et plus estime qu'au moins une forme de désordre social est une problématique dans son voisinage (figure 2). La forme la plus fréquemment mentionnée est la consommation ou la vente de drogues (11 %), suivie du vandalisme, des graffitis ou d'autres dommages causés volontairement à des

biens ou des véhicules (9 %), ainsi que des soirées ou des voisins bruyants (8 %). Le harcèlement en raison de l'origine ethnique ou de la religion est la forme de désordre la moins souvent rapportée par la population du Québec (environ 3 %).

Les estimations de 2014 ne diffèrent pas significativement de celles de 2009, sauf si l'on tient compte de la proportion croissante d'individus considérant que les soirées ou les voisins bruyants sont un problème dans leur voisinage (8 % en 2014 c. 6 % en 2009).

Figure 2

Proportion de la population percevant différentes formes de désordre social comme un problème dans son voisinage, selon la forme de désordre perçue, Québec, 2009 et 2014^{1,2,3}



a Estimation significativement différente de celle de 2009 au seuil de 0,05.

1. Parmi l'ensemble de la population de 15 ans et plus; à l'exception des individus qui résident à temps plein dans un établissement institutionnel.
2. Les formes de désordre social ne sont pas mutuellement exclusives; un individu peut donc percevoir plus d'un problème de désordre social dans son quartier.
3. Les estimations présentées dans ce tableau se rapportent aux individus considérant que les manifestations de désordre social constituent un très gros problème ou un assez gros problème dans leur voisinage.

Sources : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009 et de 2014, fichiers de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

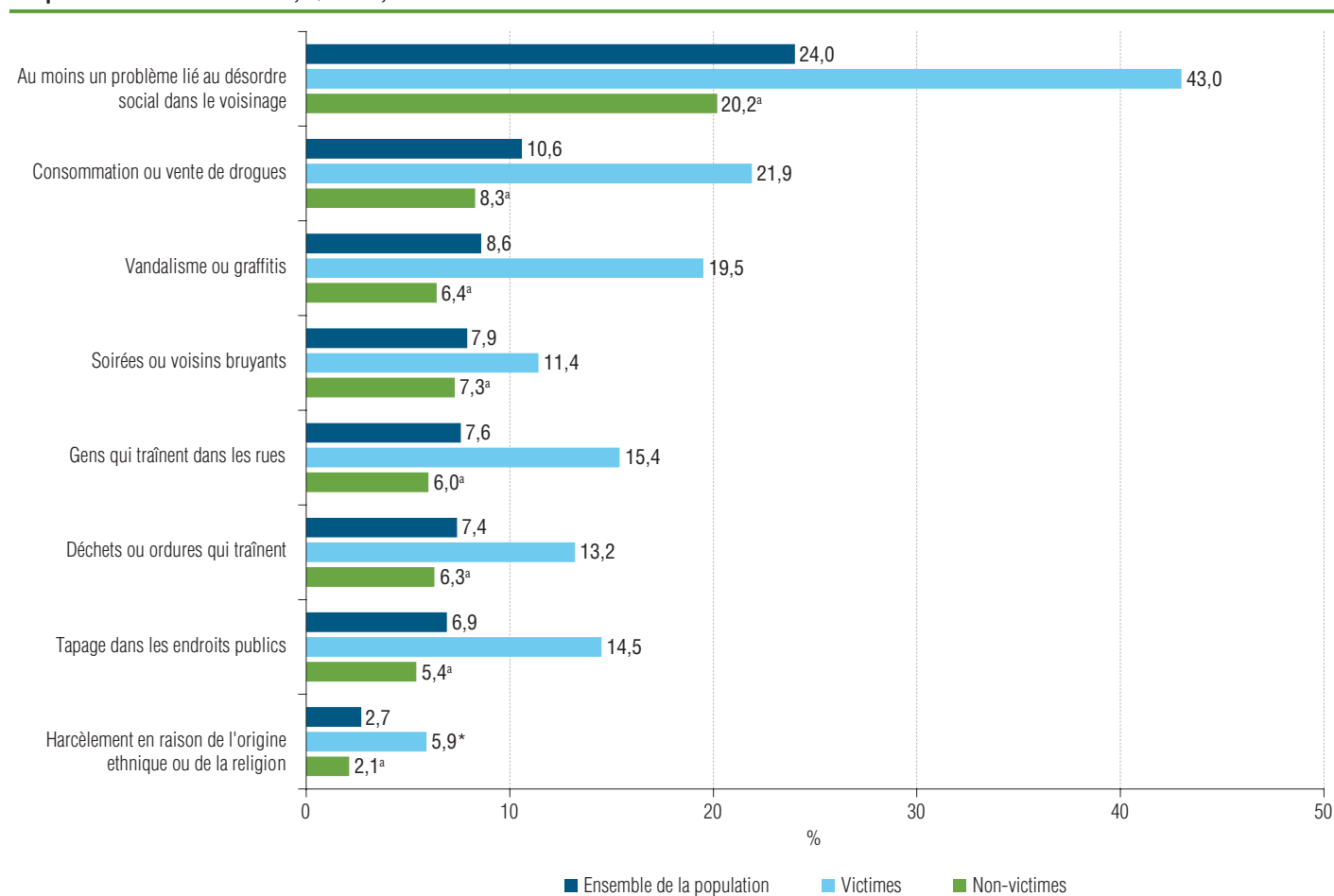
Les victimes d'actes criminels sont proportionnellement plus nombreuses que les individus n'ayant pas été victimisés à percevoir des problèmes de désordre social dans leur voisinage

Pour les deux périodes d'analyse, les proportions d'hommes et de femmes ayant perçu au moins une forme de désordre social dans leur voisinage sont similaires (2009 : 21 % c. 22 % ; 2014 : 23 % c. 25 %) (données non illustrées). En revanche, l'expérience de victimisation est quant à elle significative-

ment liée à la perception de désordre dans le voisinage, et ce, pour les deux périodes. Ainsi, les estimations de 2014, comme celles de 2009 (données non illustrées), exposent la sensibilité accrue des victimes d'actes criminels à l'égard du désordre social, la proportion trouvant la situation problématique étant significativement plus élevée pour chacune des formes de désordre traitées dans l'ESG (figure 3). Alors qu'environ 20 % des individus n'ayant pas été victimisés au cours de la dernière année estiment qu'au moins une forme de désordre social constitue un problème dans leur voisinage, cette proportion atteint un peu plus de 40 % chez les victimes (43 %).

Figure 3

Proportion de la population percevant différentes formes de désordre social comme un problème dans son voisinage, selon l'expérience de victimisation, Québec, 2009 et 2014^{1,2,3,4}



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

^a Estimation significativement différente de celle des victimes au seuil de 0,05.

1. Parmi l'ensemble de la population de 15 ans et plus ; à l'exception des individus qui résident à temps plein dans un établissement institutionnel.

2. Selon l'expérience de victimisation au cours des 12 derniers mois, soit le fait d'avoir subi au moins une infraction mesurée par l'*Enquête sociale générale* (agression sexuelle, vol qualifié, voies de fait, introduction par effraction, vol de véhicules ou de leurs pièces, vol de biens personnels, vol de biens du ménage ou vandalisme). Il est à noter que les incidents relatifs à la violence conjugale sont exclus.

3. Les formes de désordre social ne sont pas mutuellement exclusives ; un individu peut donc percevoir plus d'une forme de désordre social dans son quartier.

4. Les estimations présentées dans ce tableau se rapportent aux individus considérant que les formes de désordre social constituent un très gros problème ou un assez gros problème dans leur voisinage.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2014, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Au Québec, près de 9 personnes sur 10 prennent couramment des précautions pour se sentir plus en sécurité

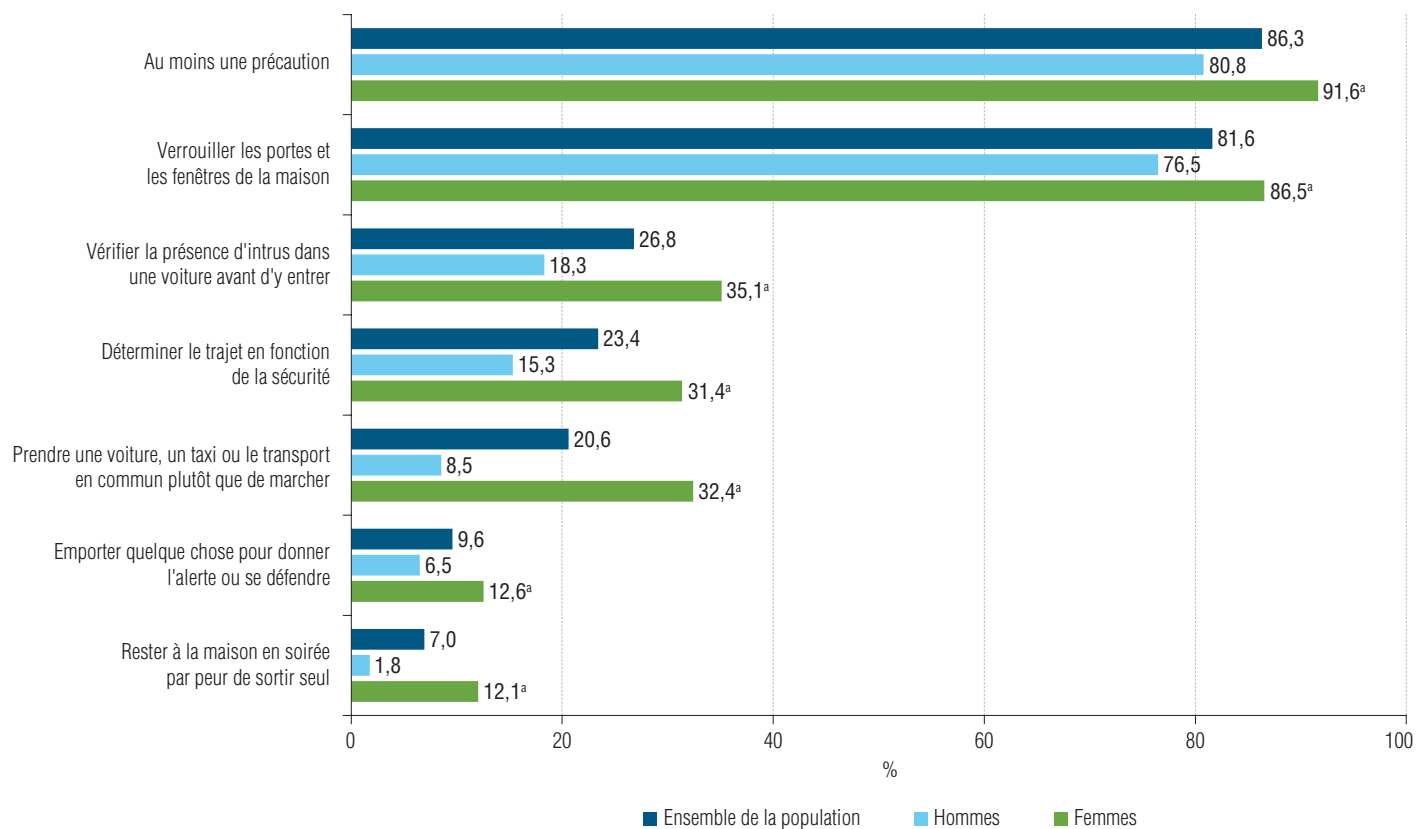
En 2014, environ 86 % de la population québécoise indique prendre couramment au moins une précaution afin d'améliorer sa sécurité personnelle (figure 4). Verrouiller les portes et les fenêtres de sa maison est la précaution la plus employée (82 %), alors que rester à la maison en soirée par peur de sortir seul est la stratégie la moins utilisée (7 %).

Les proportions obtenues varient selon le sexe et l'expérience de victimisation au cours de la dernière année. Ainsi, les femmes (92 % c. 81 % chez les hommes) et les victimes d'actes criminels (89 % c. 86 % chez les non-victimes; données non illustrées) sont proportionnellement plus nombreuses à prendre des précautions de manière habituelle.

Bien que la proportion globale de la population prenant couramment au moins une précaution pour être plus en sécurité soit similaire en 2009 et en 2014, trois types de précautions affichent un recul entre les deux années : emporter quelque chose pour donner l'alerte ou se défendre (10 % en 2014 c. 13 % c. en 2009), rester seul à la maison par peur de sortir seul (7 % en 2014 c. 11 % c. en 2009), prendre une voiture, un taxi ou le transport en commun plutôt que de marcher (21 % en 2014 c. 25 % en 2009) (données non illustrées).

Figure 4

Proportion de la population prenant couramment des précautions pour être plus en sécurité, selon le sexe, Québec, 2014^{1,2}



a Estimation significativement différente de celle des hommes au seuil de 0,05.

1. Parmi l'ensemble de la population de 15 ans et plus; à l'exception des individus qui résident à temps plein dans un établissement institutionnel.

2. Les types de précautions ne sont pas mutuellement exclusifs; un individu peut donc prendre couramment plus d'une précaution.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2014, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Au Québec, environ 12% de la population a adopté une mesure au cours des 12 derniers mois afin de se protéger ou de protéger ses biens de la criminalité

D'entrée de jeu, il importe de mentionner que les mesures de protection se distinguent des précautions courantes examinées précédemment par leur plus grand niveau d'implication pour les individus y ayant recours.

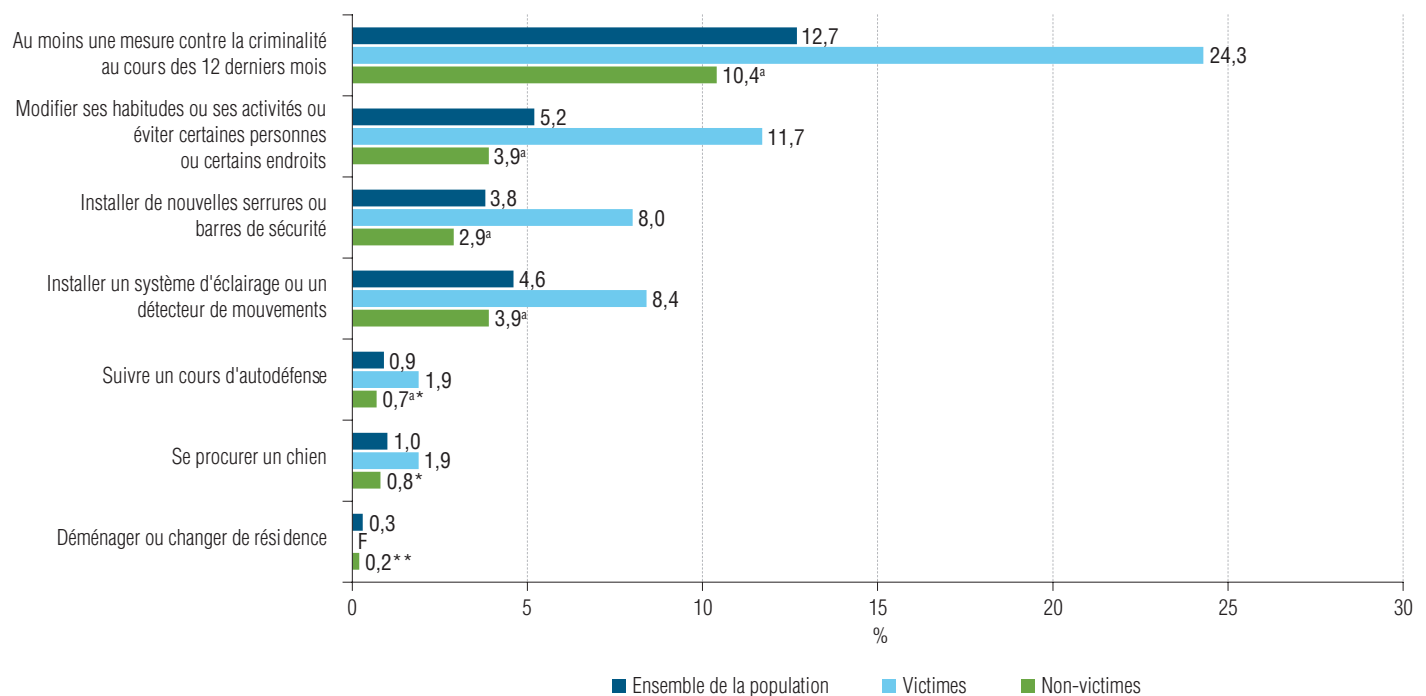
En 2014, environ 13% de la population québécoise avait adopté une mesure contre le crime au cours de la dernière année (figure 5). Comme attendu, plus l'implication est importante pour les individus, plus la proportion d'individus ayant pris cette mesure est faible. Ainsi, tandis qu'une personne sur 20 a modifié ses habitudes ou ses activités ou a évité certaines personnes ou certains endroits au cours de la dernière année dans le but de se protéger ou de protéger ses biens contre des actes criminels (5%), moins de 1% de la population a déménagé ou changé de résidence pour les mêmes raisons.

Il est à noter que les proportions d'hommes et de femmes ayant eu recours à de telles mesures ne diffèrent pas significativement, que ce soit globalement ou pour chacune des mesures étudiées. On remarque par contre une association significative entre la prise de mesures de protection et l'expérience de victimisation. En effet, les individus ayant subi au moins un incident criminel au cours des 12 derniers mois sont proportionnellement plus nombreux à avoir adopté une mesure permettant de se protéger ou de protéger leurs biens (24% c. 10%). Cette différence significative est observée pour chacune des mesures évaluées par l'ESG de 2014, comme illustré à la figure 5.

En raison des changements apportés à la manière dont est colligée l'information sur les mesures prises au cours des 12 derniers mois dans l'ESG de 2014, les données de 2009 ne sont pas présentées dans ce bulletin ni diffusées sur le site Web de l'Institut.

Figure 5

Proportion de la population ayant adopté une mesure contre la criminalité au cours des 12 derniers mois, selon l'expérience de victimisation, Québec, 2014^{1,2,3}



* Coefficient de variation entre 15% et 25%; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation entre 25% et 33%; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

F Coefficient de variation supérieur à 33%; donnée peu fiable, ne peut être diffusée.

a Estimation significativement différente de celle des victimes au seuil de 0,05.

1. Parmi l'ensemble de la population de 15 ans et plus; à l'exception des individus qui résident à temps plein dans un établissement institutionnel.

2. Selon l'expérience de victimisation au cours des 12 derniers mois, soit le fait d'avoir subi au moins une infraction mesurée par l'Enquête sociale générale (agression sexuelle, vol qualifié, voies de fait, introduction par effraction, vol de véhicules ou de leurs pièces, vol de biens personnels, vol de biens du ménage ou vandalisme). Il est à noter que les incidents relatifs à la violence conjugale sont exclus.

3. Les types de mesure contre la criminalité ne sont pas mutuellement exclusifs; un individu peut donc avoir pris plus d'une mesure au cours des 12 derniers mois.

Source: Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Conclusion

Les données tirées de l'*Enquête sociale générale* de 2009 et de 2014 sur la victimisation mettent en lumière une certaine amélioration des perceptions de la population du Québec quant à la criminalité commise dans leur voisinage entre 2009 et 2014.

Les résultats témoignent également de l'impact important de la victimisation sur les perceptions à l'égard de la criminalité et du désordre social, ainsi que sur les comportements préventifs. Ainsi, les individus ayant été victimisés au cours des 12 derniers mois sont plus susceptibles d'avoir des perceptions négatives à l'égard de la criminalité et d'être plus sensibles à la présence de désordre social dans leur voisinage. Ils sont également plus enclins à adopter des stratégies leur permettant d'améliorer leur sécurité personnelle ou de se protéger

contre le crime. Bien que les perceptions de la criminalité et du désordre social ne diffèrent pas significativement entre les hommes et les femmes, ces dernières sont proportionnellement plus nombreuses à prendre couramment des précautions pour améliorer leur sécurité personnelle.

Des données plus détaillées et complètes portant sur les thèmes abordés dans cet article, ainsi que sur d'autres thématiques, telles que la satisfaction à l'égard de la sécurité personnelle et la confiance de la population envers ses réseaux sociaux et le système judiciaire, sont accessibles sur le [site Web](#) de l'Institut. Elles permettent notamment la comparaison entre la population du Québec, du reste du Canada et de l'ensemble du Canada.

Notice bibliographique suggérée

GRAVEL, Marie-Andrée (2017). « La criminalité au Québec : perceptions et comportements préventifs », *Coup d'œil sociodémographique*, [En ligne], n° 59, décembre, Institut de la statistique du Québec, p. 1-9. [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bulletins/coupdoeil-no59.pdf].

Références bibliographiques

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE [Québec] (2016). *Criminalité au Québec. Principales tendances 2015*, [En ligne], Québec, 47 p. [www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/criminalite/2016/criminalite_2015.pdf] (Consulté le 17 octobre 2017).

KEOWN, Leslie-Anne (2008). « Un profil des perceptions des incivilités dans le paysage métropolitain », *Tendances sociales canadiennes : La vie dans les régions métropolitaines*, [En ligne], produit n° 11-008-X au catalogue de Statistique Canada, n° 86, juillet, 10 p. [www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/2008002/article/10621-fra.htm] (Consulté le 9 octobre 2017).

PERREAULT, Samuel (2015). « La victimisation criminelle au Canada, 2014 », *Juristat*, [En ligne], produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, vol. 35, n° 1, novembre, 45 p. [www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2015001/article/14241-fra.htm] (Consulté le 17 octobre 2017).

WYANT, Brian R. (2008). "Multilevel impacts of Perceived Incivilities and Perceptions of Crime Risk on Fear of Crime: Isolating Endogenous Impacts", *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 45, n° 1, février, p. 39-64.

DANS LA MÊME COLLECTION

Vient de paraître

n° 58	Rétention et attraction des jeunes dans la région du Québec : constats tirés du suivi des trajectoires migratoires de quatre cohortes	Septembre 2017
n° 57	Les mariages au Québec en 2016	Juillet 2017
n° 56	Liens entre la violence vécue dans l'enfance et la violence conjugale subie à l'âge adulte	Mai 2017
n° 55	La mortalité et l'espérance de vie au Québec en 2016	Mai 2017

À paraître

n° 60	La victimisation criminelle au Québec, 2009-2014	Décembre 2017
n° 61	La population des municipalités du Québec en 2017 (<i>titre provisoire</i>)	Février 2018
n° 62	Les migrations interrégionales au Québec en 2016-2017 (<i>titre provisoire</i>)	Mars 2018

AUTRES PUBLICATIONS DE LA DIRECTION DES STATISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

Vient de paraître

Données sociodémographiques en bref, vol. 22 n° 1	Octobre 2017
<ul style="list-style-type: none">• Première migration, migration de retour ou migration secondaire? Les migrations interrégionales de 2015-2016 à la lumière des parcours résidentiels antérieurs• La cyberintimidation et les expériences de victimisation	

À paraître

Bilan démographique du Québec	Décembre 2017
Données sociodémographiques en bref, vol. 22 n° 2	Février 2018

Ce bulletin est réalisé par : Marie-Andrée Gravel, analyste
Direction des statistiques sociodémographiques

Direction des statistiques sociodémographiques : Paul Berthiaume, directeur

Ont collaboré à la réalisation : Anne-Marie Roy, mise en page
Sarah Bélanger, révision linguistique
Direction de la diffusion et des communications

Pour plus de renseignements : Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4
Téléphone : 418 691-2406
Télécopieur : 418 643-4129

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
4^e trimestre 2017
ISSN 1920-9444 (en ligne)

© Gouvernement du Québec,
Institut de la statistique du Québec, 2010

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation
personnelle est interdite sans l'autorisation
du gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm